



PLAN D' ACTIONS AGENDA 21 LOCAL

28 ACTIONS REPERTORIEES

- : Actions inscrites dans le programme de l'équipe municipale (14/28)
- : Actions issues de l'état des lieux du CESEM (21/28)
- : Actions issues des projets des services municipaux (17/28)

AXE 1 : UNE COMMUNE EXEMPLAIRE

OBJECTIFS :

1- Encourager des pratiques de mobilité et de transport plus durables.

TRANSPORT

Action 1 : Renforcer les services de transports en commun (état des lieux du service existant de transport : trajets, tarifs, etc. ; renforcement des liaisons avec les gares, le tramway et de l'intermodalité ; incitation au co-voiturage).

Action 2 : Faciliter les déplacements doux et alternatifs (achèvement du maillage de pistes cyclables, y compris en direction des parcs d'activités économiques ; développement des « stationnements » pour cycles ; liaisons piétonnes).

ACHATS ET USAGES RESPONSABLES

Action 3 : Rationaliser les déplacements et renforcer la flotte municipale « propre ».

2- Favoriser et promouvoir les comportements les plus « sobres » ainsi que les énergies alternatives (performance énergétique).

ACHATS RESPONSABLES

Action 4 : Sensibiliser et former les agents et les élus pour une meilleure intégration de critères « Développement Durable » sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (alimentation scolaire, produits d'hygiène, entretien, phytosanitaires, etc.) et dans l'ensemble des marchés publics communaux.

ENERGIE

Action 5 : Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics (affichage et suivi des consommations).

Action 6 : Mettre en place un Plan pluriannuel d'Eclairage Public (efficacité énergétique).

Action 7 : Réaliser un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre et propositions de dispositifs de réduction et/ou de compensation des GES.

Action 8 : Soutenir les projets innovants (entreprises, particuliers) dans le domaine des réductions d'énergie (ex. : déploiement progressif de solutions de recharge électrique sur le territoire : bornes, stations d'échange de batteries).

BÂTIMENTS/EQUIPEMENTS PUBLICS

Action 9 : Lancer une étude en vue de la réhabilitation des bâtiments publics existants pour une « enveloppe » plus performante.

AXE 2 :

— : Actions inscrites dans le programme de l'équipe municipale (14/28)

— : Actions issues de l'état des lieux du CESEM (21/28)

— : Actions issues des projets des services municipaux (17/28)

UNE COMMUNE RESPONSABLE

OBJECTIFS :

1- Préserver les écosystèmes et les ressources naturelles

RESSOURCES NATURELLES

Action 10 : Réaliser un inventaire de la biodiversité sur la commune.

Action 11 : Réduire la consommation en eau des bâtiments, équipements et espaces verts publics (bilan des consommations en eau des bâtiments, équipements et espaces verts publics ; développement des dispositifs d'économie, de récupération d'eau, poursuite de la lutte contre les déperditions).

ESPACES NATURELS

Action 12 : Réaliser un plan de gestion et/ou de préservation des zones humides et des espaces forestiers communaux.

Action 13 : Recenser les richesses patrimoniales et baliser les sentiers piétonniers.

Action 14 : Objectif « Jardinons autrement ! » (culture et désherbage raisonnés, charte du « bien jardiner », etc.).

SOLIDARITE

Action 15 : Etudier la mise en place de tarifications adaptées en fonction des usages (eau, déchets, etc.).

Action 16 : Soutenir l'acquisition de dispositifs d'économie et de récupération d'eau, généraliser l'opération « composteur », etc.

2- Informer pour éclairer les choix collectifs et individuels

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Action 17 : Poursuivre les actions d'éducation à l'environnement auprès des jeunes publics, en partenariat avec les écoles (poursuite des actions de sensibilisation au tri des déchets, de plantation, concours « Mon école propre », etc.), le service Animation (diverses actions de sensibilisation : stage vidéo, etc.) et le CMJ.

INFORMATION

Action 18 : Mettre en place des dispositifs d'information auprès des particuliers, des associations, des scolaires et des acteurs économiques sur les effets de certains comportements (*sur l'Homme et le climat*), sur les « bonnes pratiques » et les ressources du territoire (ressource en eau, gestion des déchets/tri sélectif, charte des jardins, mise à disposition de ressources documentaires.).

AXE 3 :

UNE COMMUNE SOLIDAIRE

— : Actions inscrites dans le programme de l'équipe municipale (14/28)

— : Actions issues de l'état des lieux du CESEM (21/28)

— : Actions issues des projets des services municipaux (17/28)

OBJECTIFS :

1- Maintenir un bon niveau de services à la population

SOLIDARITE

Action 19 : Concrétiser le projet de jardins familiaux.

Action 20 : Poursuivre les efforts en faveur du développement de services à la personne dans le cadre du dispositif « Bien Vieillir, Vivre Ensemble » (renforcement des liens intergénérationnels) : aide aux personnes isolées (projet « voisins solidaires »), ramassage déchets verts et des encombrants.

Action 21 : Favoriser la prise en compte des handicaps (actions de sensibilisation : journée dédiée, accès facilités des personnes aux structures municipales).

LOGEMENT

Action 22 : Poursuivre les efforts en faveur des 20% de logements sociaux conventionnés et renforcer les capacités d'accueil d'urgence (ex. : chalets EMMAÜS).

BÂTIMENTS/VOIRIE/EQUIPEMENTS

Action 23 : Poursuivre les travaux d'accessibilité.

Action 24 : Renforcer les protections phoniques sur le territoire.

Action 25 : Renforcer les services offerts dans le cadre des Technologies de l'Information et de la Communication (concrétisation des opérations de montée en débit, développement des services proposés en ligne, soutien à l'usage des TIC par tous grâce aux animations @PI et à l'extension des accès publics, etc.).

2- Valoriser les richesses du territoire

EMPLOI

Action 26 : Poursuivre les actions en faveur de l'exemplarité de la « collectivité-employeur » (% travailleurs handicapés, clause sociale, précarité et prévention des risques psycho-sociaux).

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Action 27 : Développer les dispositifs d'aide à la connaissance du tissu économique local, à l'attractivité du territoire et au marché du travail.

Action 28 : Mettre en place des dispositifs de soutien aux initiatives d'économie sociale et solidaire sur le territoire (promotion sous forme de réunions publiques d'information, de publications dédiées, subventionnements, etc.) et développer la prise en compte du DD dans le choix de nouvelles entreprises susceptibles de s'implanter sur la commune.

— : Actions inscrites dans le programme de l'équipe municipale (14/28)

— : Actions issues de l'état des lieux du CESEM (21/28)

— : Actions issues des projets des services municipaux (17/28)